

MAIRIE D'OLBY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le cinq février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'OLBY (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Samuel GAUTHIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 29 janvier 2021

PRÉSENTS : MM. ACHARD Nicolas, TRONCHE Aymeric, CARAY Frédéric, OUVRARD Dominique, ANDANSON Alain, MEGEMONT Etienne, NESME Emmanuel, Mmes FINET Hélène, BRIGNON Hélène, LANGLAIS Sarah, LACOURT Noëlle, BONY Catherine GUILLAUME Michèle, PLANEIX Bernadette.

ABSENTS :

Objet : suppression poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et création d'un poste d'ATSEM

Le Maire informe le conseil municipal que Mme Evelyne COLON aura acquis ses droits à la retraite en août 2021. Elle occupe actuellement un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe sur une durée hebdomadaire de 35h (annualisée).

L'article R. 41-127 du code des communes prévoit que toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et la création du poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, d'une durée de 35h hebdomadaires et autorise le Maire à réaliser les démarches administratives auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Maire



Samuel GAUTHIER